

Bureau du 3 janvier 2005

Décision n° B-2005-2826

objet : **Coût des chefs de projet 2004 - Rémunération des postes d'agent de développement et des postes de chargé de mission - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation de la communauté urbaine de Lyon - Conventions de participation financière - Année 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain inscrite dans le contrat de ville 2000-2006, sont mises en place des équipes-projet dans différents quartiers de l'agglomération. Le principe de ces équipes, dites de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le contrat de ville, et ce dans toutes ses dimensions : sociale, économique et urbaine. A ce titre, elles sont pour la plupart cofinancées et co-mandatées par la Commune concernée, la communauté urbaine de Lyon, l'Etat et/ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), et ce pour la durée du contrat de ville (2000-2006).

Le financement de cette MOUS prend en compte les équipes-projet de quartier ainsi que les postes de chargé de mission contrat de ville développement économique, insertion et renouvellement.

Par ailleurs, le contrat de ville a prévu la réalisation par les Communes d'actions d'évaluation et de communication-appui à la concertation qui font également l'objet de cofinancements.

Il est prévu désormais la passation de conventions annuelles de participation financière entre la Communauté urbaine et les Communes concernées afin de formaliser les engagements financiers de chacun. Les participations de l'Etat et de l'Anru font l'objet d'une demande de subvention particulière de la part de la communauté urbaine de Lyon et des Communes concernées.

Le présent rapport concerne le financement des équipes-projet et/ou actions gérées par les communes de Lyon et Vénissieux.

Les coûts annoncés ci-dessous sont annuels et estimatifs. Dans le cas où ces postes seraient occupés partiellement sur l'année, le coût retenu serait calculé *au prorata* du temps de travail effectué. Dans le cas où les subventions de l'Etat ou de l'Anru seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires.

Les chefs de projet sous maîtrise d'ouvrage des Communes

Dans le cadre de l'application du contrat de ville, pour les 5°, 7° et 8° arrondissements la ville de Lyon a mis en place des chefs de projet chargés du suivi des actions.

Le coût prévisionnel annuel de la mission de chaque chef de projet, cofinancée par l'Etat, la Communauté urbaine et la Commune en charge de leur gestion, comprend la rémunération principale, les charges ouvrières et patronales et les frais de mission.

Le montage financier s'établit comme suit pour l'année 2004 :

Chefs de projet gérés par les Communes				
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en €)	Financement (en €)		
		communauté urbaine de Lyon	Etat	Communes
Lyon 5°	52 100	15 630	15 630	20 840
Lyon 7°	18 500	5 550	5 550	7 400
Lyon 7°	18 900	5 670		13 230
Lyon 8°	58 500	17 550		40 950
total	148 000	44 400	21 180	82 420

Les postes de chargé de communication, de mission ZFU et d'agent de développement gérés par les Communes

Parallèlement, les communes de Lyon et Vénissieux gèrent des postes d'agent de développement, de chargé de communication et chargé de mission ZFU. La communauté urbaine de Lyon participe au financement du coût de ces postes.

Le montage financier proposé pour l'année 2004 s'établit comme suit :

Agents de développement gérés par les Communes						
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en €)	Financement (en €)				
		communauté urbaine de Lyon	Etat	Anru	Communes	Europe + Région
Lyon						
agent de développement Lyon 1er	42 000,00	12 600,00	12 600,00		16 800,00	
agent de développement Lyon 1er	46 300,00	13 890,00	13 890,00		18 520,00	
agent de développement Lyon 3°	35 500,00	10 650,00	10 650,00		14 200,00	
agent de développement Lyon 8°- Mermoz	43 400,00	13 020,00	13 020,00		17 360,00	
agent de développement Lyon 8°- Etats-Unis	46 900,00	14 070,00			32 830,00	
chargé de communication Lyon 8°	39 800,00	11 940,00	11 940,00		15 920,00	
agent de développement Lyon 9°	44 300,00	14 766,00		14 766,00	14 768,00	
agent de développement Lyon 9°	60 400,00	20 133,00		20 133,00	20 134,00	
agent de développement Lyon 9°	52 700,00	15 810,00			36 890,00	
agent de développement Lyon 9°	58 100,00	17 430,00			40 670,00	
chargé de communication Lyon 9°	39 900,00	13 300,00		13 300,00	13 300,00	

chargé de communication Lyon 9°	39 500,00	13 166,00		13 166,00	13 168,00	
chargé de communication Lyon 9°	37 400,00	12 466,00		12 466,00	12 468,00	
<i>sous-total</i>	<i>586 200,00</i>	<i>183 241</i>	<i>62 100,00</i>	<i>73 831,00</i>	<i>267 028,00</i>	
Vénissieux						
agent de développement territorial Montchaud Leclerc	49 432,21	16 477,40		16 477,40	16 477,41	
agent de développement territorial Max Barel Monmousseau	49 353,36	16 451,12		16 451,12	16 451,12	
agent de développement territorial Pyramide Armstrong	36 920,84	12 306,94		12 306,94	12 306,96	
agent de développement territorial Vénissy	42 526,60	14 175,53		14 175,53	14 175,54	
agent de développement territorial Léo Lagrange	39 570,61	13 190,20		13 190,20	13 190,21	
chargé de mission ZFU	41 663,00	5 437,00			5 437,00	30 789,00
chargé de mission ZFU	41 663,00	5 437,00			5 437,00	30 789,00
<i>sous-total</i>	<i>301 129,62</i>	<i>83 475,19</i>	<i>0,00</i>	<i>72 601,19</i>	<i>83 475,24</i>	<i>61 578,00</i>
total	887 329,62	266 716,19	62 100,00	146 432,19	350 503,24	61 578,00

Les actions d'évaluation et d'appui à la concertation conduites par les Communes

Des actions d'évaluation et d'appui à la concertation et à la communication sont mises en place par les communes de Lyon et Vénissieux avec une participation de la Communauté urbaine et de l'Etat/ou Anru. Le coût prévisionnel annuel de la mission d'évaluation du contrat de ville pour l'année 2004 et de la mission d'appui à la concertation est établi comme suit :

Actions d'évaluation et de communication gérées par les Communes						
Sites	Coût estimé prévision 2004 (en)	Financement (en)				
		communauté urbaine de Lyon	Etat	Anru	Communes	CDC
Lyon						
enquête écoute habitants	68 727,00	22 909,00	22 909,00		22 909,00	
évaluation contrat de ville	49 442,00	16 480,00	16 481,00		16 481,00	
AMO concertation	29 780,00	9 926,00		9 926,00	9 928,00	
lettres info quartiers	40 928,00	13 643,00	10 000,00		17 285,00	
<i>sous-total</i>	<i>188 877,00</i>	<i>62 958,00</i>	<i>49 390,00</i>	<i>9 926,00</i>	<i>66 603,00</i>	<i>0,00</i>
Vénissieux						
AMO concertation-communication	27 180,32	6 368,66		7 648,00	6 368,66	6 795,00
total	216 057,32	69 326,66	49 390,00	17 574,00	72 971,66	6 795,00

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve les participations 2004 de la communauté urbaine de Lyon au financement des équipes de MOUS gérées par les communes de Lyon et Vénissieux et de leurs actions d'évaluation et communication-concertation dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, selon la répartition suivante :

Sites	Dépenses communautaires (en)	
	Remboursement équipe-projet Commune	Subvention évaluation communi- cation
Lyon	227 641,00	62 958,00
Vénissieux	83 475,19	6 368,66
total	311 116,19	69 326,66

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière à passer avec les communes de Lyon et de Vénissieux.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,